

A-Usages autorisés Groupes		Classes	A	B	C	D
Habitation (H)		1. Habitation 1				
		2. Habitation 2				
		3. Habitation 3				
		4. Habitation 4				
		5. a) Nb de logements min.				
		6. b) Nb de logements max.				
		7. Habitation 5				
		8. a) Nb de logements/chambres min.				
		9. b) Nb de logements/chambres max.				
		10. Habitation 6				
		11. a) Nb de logements min.				
		12. b) Nb de logements max.				
Commerce (C)		13. Commerce 1	X			
		14. Commerce 2	X			
		15. Commerce 3	X			
		16. Commerce 4				
		17. Commerce 5	X			
		18. Commerce 6	X			
		19. Commerce 7	X			
		20. Commerce 8	X			
		21. Commerce 9	X			
		22. Commerce 10				
		23. Commerce 11				
Industrie (I)		24. Industrie 1				
		25. Industrie 2				
Communautaire (P)		26. Communautaire 1				
Usages spécifiquement permis		27. C4-03-04, C10-01-03, C10-02-08, C10-03, C11-01, P1-04	X			
Usages spécifiquement exclus		28. C1-02-01, C5-02-01	X			

B-Normes prescrites (bâtiment principal)					
Implantation		29. Isolée	X		
		30. Jumelée			
		31. Contiguë			
Marges		32. Avant minimale (m)	6		
		33. Avant maximale (m)	18		
		34. Avant secondaire min. (m)	4,5		
		35. Latérale minimale (m)	5,5		
		36. Latérales totales minimales (m)	11		
Hauteur		37. Arrière minimale (m)	10		
		38. Nombre d'étage (s) min.	1		
		39. Nombre d'étage (s) max.	2		
		40. Hauteur minimale (m)	5,5		
Dimensions		41. Hauteur maximale (m)			
		42. Largeur minimale (m)	10		
Superficies		43. Profondeur minimale (m)	12		
		44. Sup. d'implantation au sol min. (m ²)	250		
		45. Sup. d'implantation au sol max. (m ²)			
		46. Superficie de plancher min. (m ²)			
Rapports		47. Superficie de plancher max. (m ²)			
		48. Rapport bâti / terrain min.			
		49. Rapport bâti / terrain max.	0,30		
		50. Rapport plancher / terrain min.			
	51. Rapport plancher / terrain max.				

C- Normes prescrites (lotissement)					
Dimensions		52. Largeur min. d'un lot intérieur (m)	30		
		53. Largeur min. d'un lot d'angle (m)	36		
		54. Profondeur minimale (m)	30		
		55. Superficie minimale (m ²)	900		

D- Catégorie de zone
B (service arrière lot)
C (construction hors toit)
D (antenne de télécommunications)

E- Articles exclus

F- Dispositions spéciales
1- Les matériaux de revêtement extérieur de la classe 5 sont prohibés sur les murs d'un bâtiment principal
2- Les garde-corps des escaliers, des galeries, des perrons, des balcons, des terrasses, des porches et les cadrages des portes et des fenêtres ne peuvent être blancs
3- Les usages « C9-01-01 Poste d'essence » et « C9-01-02 Poste de ravitaillement » sont autorisés uniquement sur un terrain situé à l'intersection de rues et ils doivent respecter les dispositions du chapitre 4 et du chapitre 7 du règlement de zonage
4- Les usages spécifiquement permis dans un bâtiment occupé par un usage de la classe Habitation 6 se limitent aux nombres de logements autorisés, en combinaison avec un ou plusieurs des usages des groupes Commerce (C) ou Communautaire (P) qui sont autorisés dans la zone, à l'exception des usages reliés aux classes Commerce 8, 9, 10 et 11
5- L'usage « C10-01-03 Vente au détail de gaz sous pression, bombonne ou réservoir » est autorisé uniquement comme usage accessoire ou additionnel aux usages « C09-01-01 Poste d'essence » et « C9-01-02 Poste de ravitaillement »
6- L'aménagement d'une zone tampon sur un terrain est obligatoire le long de la ligne de terrain qui est adjacent à une zone Habitation (H)
7- La cour latérale, la cour latérale adjacente à une rue, la cour arrière et la cour arrière adjacente à une rue doivent être délimitées le long des lignes de terrain par une haie dense et une clôture opaque de 1.85 mètre de haut et aménagées selon les dispositions du chapitre 4

G- Rappel
<input type="checkbox"/> PIIA (Village)
<input type="checkbox"/> PIIA (Gare)
<input type="checkbox"/> PIIA (Curé-Labelle)
<input checked="" type="checkbox"/> PIIA (construction & agrandissement)
<input checked="" type="checkbox"/> PIIA (affichage)
<input type="checkbox"/> Projet intégré
<input type="checkbox"/> PPU
<input type="checkbox"/> PAE
<input type="checkbox"/> Usage conditionnel
<input type="checkbox"/> Zone de contrainte
<input type="checkbox"/> PPCMOI
Amendements :
Règl. 1200-31 N.S. (10-10-12)

Tableau des spécifications
Annexe B du règlement de zonage